

Point FOURRAGES

Coup de chaud à venir : préserver vos prairies

La plupart des espèces prairiales sont actives jusqu'à 30 - 33°C, à l'exception du ray-grass anglais qui cesse de pousser au-delà de 23°C. La luzerne, de son côté peut pousser jusqu'à des températures proches de 40°C (sous réserve que ses racines puissent puiser de l'eau). Les fortes chaleurs annoncées à partir de cette fin de semaine vont donc stopper la production d'herbe. Pour préserver au maximum les prairies et ne pas pénaliser la reprise de la végétation lorsque les conditions redeviendront favorables, attention à ne pas les faire pâturer trop rases.

Plusieurs solutions sont possibles : clôturer les pâtures pour mettre certaines zones en défens afin de ne pas surpâturer la totalité de la parcelle, faire pâturer des parcelles avec des hauteurs d'herbe suffisamment conséquentes (>10 cm) ou bien amener les animaux dans des prairies temporaires en dernière année d'exploitation qui peuvent être surpâturées. Le pâturage des luzerne est également possible : dans ce cas, prévoir d'amener les animaux la panse pleine, après un repas de paille ou de foin, et après la disparition de la rosée.



Prairie implantée sous couvert de méteil : aucune exploitation depuis le printemps et la récolte du méteil et donc une hauteur d'herbe suffisante pour pouvoir être pâturée pendant l'épisode caniculaire. (photo CA58)

Dérobées : premières récoltes possibles

Les premières dérobées fourragères semées en fin de printemps sont maintenant exploitables. Les stocks fourragers constitués ce printemps étant satisfaisants dans la majorité du département, le pâturage va constituer le principal mode d'exploitation des dérobées. En plus de préserver les stocks fourragers, le pâturage des dérobées permet de préserver les pâtures en retirant certains lots de ces dernières.

Attention avec les sorghos multicoupes : ceux-ci peuvent être toxiques s'ils sont pâturés à une hauteur inférieure à 60/70 cm. En cas d'exploitation par la fauche, un pré-fanage de 24 heures va permettre de supprimer ce risque de toxicité.



Parcelle de moha implantée au mois de mai : un pâturage permet de limiter le gaspillage (photo CA58)

PROagri
POUR VOUS, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN

Des conseillers à votre écoute

Contact bureau Nevers

03 86 93 40 60

elevage@nievre.chambagri.fr



Conseil collectif à destination
des éleveurs de la Nièvre

Avec le soutien financier de :

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

LEADER
2014-2020